Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20261013-DELIB2026059-DE

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROUGEGOUTTE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation :
06/10/2026

Date d'affichage :
15/10/2026

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : KARLE Jean - BAUMGARTNER Elisa - BILGER Clarisse - BLEICHER Mélanie - CHARNOT Nicolas - GROSCLAUDE Sarah - HECK Isabelle - MONCHABLON Florent - MULLER Jean-Luc - PERREZ Patrick - RONDON Mickaël - TROUILLAT Dominique - VENCK-MILLET Gabrielle

Absents excusés :	Procuration à :
Emilie KIEFFER	Gabrielle VENCK MILLET
Francis COURBOT	

Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 59

Bien sans maître en relation avec la SAFER

Le Maire explique au Conseil Municipal que la SAFER Bourgogne Franche Comté engage actuellement une démarche auprès de communes des Vosges du Sud sur la thématique des « biens sans maître ».

Dans la requête réalisée sur les seules données du cadastre, il a été identifié 85 parcelles pour une superficie de 21 hectares qui pourraient être des biens potentiellement sans maître sur le territoire communal.

Il y a, au travers de ces parcelles, un réel potentiel de foncier à appréhender par la commune, avec une opportunité d'intervention sur des enjeux agricoles, forestiers, environnementaux ou sur le bâti.

A ce titre, la SAFER propose une prestation d'identification de ces biens nous permettant d'obtenir un tableau avec la liste des parcelles identifiées et une cartographie. Dans cette prestation, sont affinés également le potentiel en croisant les données avec la base des décès de l'INSEE.

Un devis d'un montant de 740 HT est présenté par la SAFER afin de fournir cette prestation.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20261013-DELIB2026059-DE

Après exposé du Maire et discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

☞ d'accepter l'offre de la SAFER concernant les biens sans maître

☞ d'autoriser le Maire à signer le devis d'un montant de 740 € HT.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean KARLE

